

Assurance accidents du travail

Pourquoi l'employeur paie et pourquoi c'est séparé de la paie

1. Contexte

L'assurance accidents du travail protège les salariés en cas d'accidents sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail, ainsi qu'en cas de maladies professionnelles. Elle est gérée par les caisses professionnelles d'assurance accidents (Berufsgenossenschaften) ou les caisses d'assurance publique. Son objectif : protéger la santé, préserver la capacité de travail et promouvoir la prévention des risques professionnels.

2. Financement par l'employeur

Les cotisations à l'assurance accidents du travail sont entièrement à la charge de l'employeur. Les salariés ne participent pas au financement. Le législateur considère cette assurance comme une part intégrante du système de sécurité et de prévention au travail, ce qui place la responsabilité de la prévention et du risque professionnel auprès de l'employeur.

3. Pourquoi la gestion est séparée de la paie

L'assurance accidents du travail n'est pas gérée via la paie mensuelle, car aucune cotisation individuelle des salariés n'est due. Les déclarations se font via le système numérique de déclaration « Lohnnachweis Digital » directement auprès de la caisse compétente. Sur cette base, la caisse émet un avis annuel de cotisation, qui est réglé séparément de la paie.

4. Obligations de l'employeur

L'employeur doit :

- S'inscrire auprès de la caisse compétente dans la semaine suivant la création de l'entreprise
- Transmettre la déclaration annuelle des rémunérations via « Lohnnachweis Digital » avant le 16 février de l'année suivante
- Payer la cotisation après réception de l'avis annuel
- Déclarer les accidents du travail ou de trajet et mettre en œuvre des mesures de prévention et de sécurité

5. Pourquoi c'est important

Une gestion correcte permet d'éviter les amendes et régularisations et garantit que les salariés sont pleinement couverts en cas d'accident. Les caisses d'assurance offrent également des conseils, formations et outils de prévention.

6. En résumé

L'assurance accidents du travail est un élément essentiel de la protection au travail. Étant financée exclusivement par l'employeur et faisant l'objet d'un processus de déclaration distinct, sa gestion est indépendante du traitement de la paie.

Répartition des responsabilités

FRADECO

Notre service de paie prend en charge toute la gestion opérationnelle de l'assurance accidents du travail :

- Inscription de l'entreprise auprès de la caisse compétente (§192 SGB VII)
- Gestion des données de l'entreprise et des salariés dans le système de paie
- Transmission des déclarations numériques (« Lohnnachweis Digital »)
- Gestion technique et correction des anomalies de déclaration
- Suivi des délais et contrôle de l'exactitude des rapports annuels
- Communication avec la caisse en cas de questions ou de divergences

Ainsi, toutes les obligations légales sont respectées dans les délais et en toute conformité. Le montant de la cotisation est ensuite calculé directement par la caisse.

Employeur

L'employeur reste légalement responsable, même s'il délègue les tâches opérationnelles au prestataire de paie :

- Validation et contrôle des données transmises (rémunérations, activités, etc.)
- Vérification de l'avis annuel de cotisation émis par la caisse
- Paiement direct de la cotisation (hors paie)
- Déclaration des accidents du travail ou de trajet au service de paie pour transmission
- Mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention dans l'entreprise

traitement administratif

titulaire légal de l'assurance

